



DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 24 MARS 2025

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : Mme Emmanuelle LAPOUILLE

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Blandine DRAIN, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUCHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, Mme Stéphanie RIGAUX, M. Philippe FAIT, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Alexandre MALFAIT, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. François LEMAIRE, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT, Mme Brigitte BOURGUIGNON, Mme Anouk BRETON, Mme Nicole CHEVALIER, M. Jean-Louis COTTIGNY, Mme Audrey DESMARAI, M. Alain DE CARRION, M. Jean-Luc DUBAËLE, M. Philippe DUQUESNOY, Mme Delphine DUWICQUET, Mme Ingrid GAILLARD, M. Raymond GAQUERE, Mme Aline GUILLUY, M. Guy HEDDEBAUX, M. Sébastien HENQUENET, M. René HOCQ, M. Ludovic IDZIAK, Mme Michèle JACQUET, Mme Maryse JUMEZ, Mme Emmanuelle LEVEUGLE, M. Michel MATHISSART, Mme Sandra MILLE, M. Bertrand PETIT, Mme Maryse POULAIN, M. Benoît ROUSSEL, M. Jean-Pascal SCALONE, M. Jean-Marc TELLIER, Mme Véronique THIEBAUT, Mme Françoise VASSEUR, M. François VIAL, Mme Cécile YOSBERGUE.

Excusé(s) : M. Laurent DUPORGE, M. Pierre GEORGET, Mme Zohra OUAGUEF, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. Bruno COUSEIN, Mme Séverine GOSSELIN, M. Daniel KRUSZKA, Mme Marine LE PEN, Mme Geneviève MARGUERITTE, M. Philippe MIGNONET.

Absent(s) : M. Michel DAGBERT.

**COMPTE-RENDU DE LA DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE EN MATIÈRE
D'AFFECTATION DES PROPRIÉTÉS DE LA COLLECTIVITÉ UTILISÉES PAR SES
SERVICES PUBLICS DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L.3211-2 DU CODE
GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

(N°2025-74)

Le Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14 et L.3211-1 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-22 et

L.3211-2 ;

Vu la délibération n°2021-256 du Conseil départemental en date du 01/07/2021 « Délégation de compétences au Président du Conseil départemental » ;
Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;
Vu l'avis de la 6^{ème} commission « Finances et service public départemental » rendu lors de sa réunion du 03/03/2025 ;

Après en avoir délibéré,

DONNE ACTE au Président du Conseil départemental :

Article 1 :

De la présentation du compte-rendu de l'exercice de la délégation de compétence en matière d'affectation des propriétés de la collectivité, utilisées par ses services publics, au titre de l'année 2024.

Article 2 :

Le tableau reprenant les immeubles départementaux ayant fait l'objet d'une affectation ou d'une modification d'affectation pour l'année 2024 est joint en annexe à la présente délibération.

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 77 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-Inscrits) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix Absent sans délégation de vote : 1 (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen)

(Adopté)

.....
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 24 mars 2025

Pour le Président du Conseil départemental,
La Directrice générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

AFFECTATION DES PROPRIETES DU DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS UTILISEES PAR SES SERVICES - ANNEE 2024						
COMMUNE	ADRESSE	UTILISATEUR	USAGE	SURFACE EN M²	OBSERVATIONS	
Arras	10 place Jean Moulin	libre d'occupation	bureaux	418	Libération liée aux objectifs de contraction patrimoniale. Les services départementaux ont intégré le bâtiment des services et l'ensemble immobilier des Grands Chais d'Artois.	
Arras	12 place Jean Moulin	libre d'occupation	bureaux	280		

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Aménagement et Développement Territorial
Direction de l'Immobilier
Service Immobilier Départemental

RAPPORT N°12

Territoire(s): Tous les territoires

CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 24 MARS 2025

COMPTE-RENDU DE LA DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE EN MATIÈRE D'AFFECTATION DES PROPRIÉTÉS DE LA COLLECTIVITÉ UTILISÉES PAR SES SERVICES PUBLICS DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L.3211-2 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

L'article L. 3121-22-2 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose :
« Le Conseil départemental peut déléguer à son Président l'exercice de certaines de ses attributions en vertu des articles L3211-2, L. 3221-10-1, L.3221-11, L.3221-12 et L.3221-12-1 après l'élection de sa Commission permanente ».

Conformément à l'article L.3211-2 4° dudit code et en application du 1° de la délibération adoptée lors de la réunion du 1er juillet 2021, le Conseil départemental a donné délégation au Président pour arrêter et modifier l'affectation des propriétés de la collectivité utilisée par ses services publics.

Le présent rapport a pour objet d'assurer le respect de l'obligation légale d'information du Conseil départemental des actes pris par cette délégation.

Dans ce cadre, vous voudrez bien trouver en annexe le tableau reprenant les immeubles départementaux qui ont fait l'objet d'une affectation ou d'une modification d'affectation pour l'année 2024.

Il convient de me donner acte de la présentation de ce compte-rendu de l'exercice de la présente délégation.

La 6ème Commission - Finances et Service Public Départemental a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 03/03/2025.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY